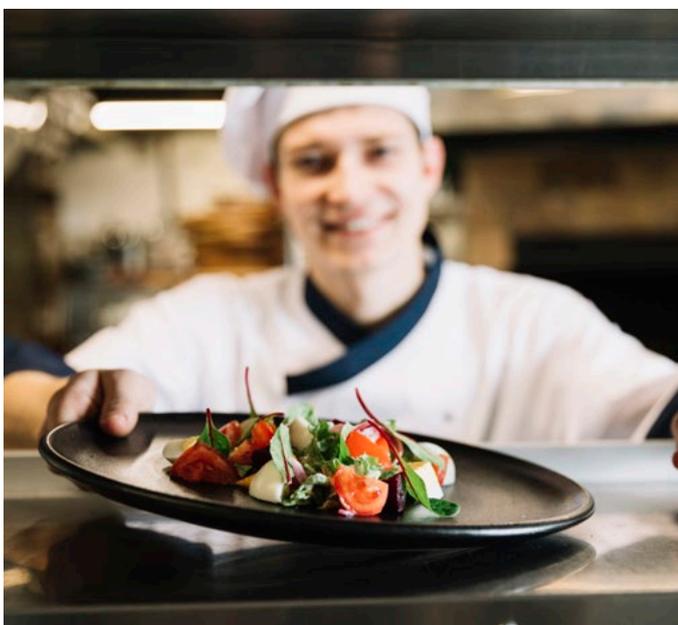
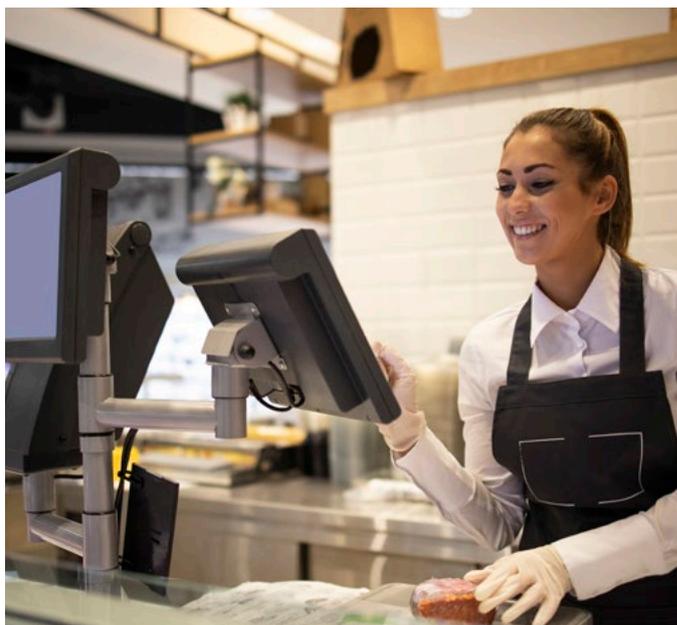


# Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Rapport annuel 2022



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# Nos compétences au service des employés et des employeurs

Le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) compte une quarantaine de collaboratrices et collaborateurs qui sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant vos relations et vos conditions de travail, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.



## Nos tâches

---

- Maintenir et favoriser la paix du travail en veillant au règlement des conflits individuels et collectifs du travail.
- Encourager le partenariat social et contribuer au développement de conditions de travail et de salaires dignes et équitables.
- Assurer la protection des travailleurs, ainsi que la promotion de la sécurité et de la santé et la prévention des accidents du travail.
- Lutter contre le travail au noir, le dumping salarial et social et les abus à l'aide sociale.

## Nos prestations

---

- Nos spécialistes du droit du travail collaborent avec les entreprises de façon à trouver les solutions les mieux adaptées à la réalité du terrain.
- Nos inspecteurs du travail, soutenus par des médecins du travail, ergonomes et hygiénistes, conseillent les entrepreneurs lors de l'aménagement de postes de travail, de façon à en optimiser la configuration et la sécurité.

Le Service de protection des travailleurs et des relations du travail offre des conseils et solutions gratuits aux employés comme aux employeurs en matière de :

#### Concurrence saine



Contrôle en matière de conditions sociales et de concurrence déloyale, accès facilité aux marchés publics pour les entreprises inscrites sur les Listes Permanentes.



#### Santé et sécurité



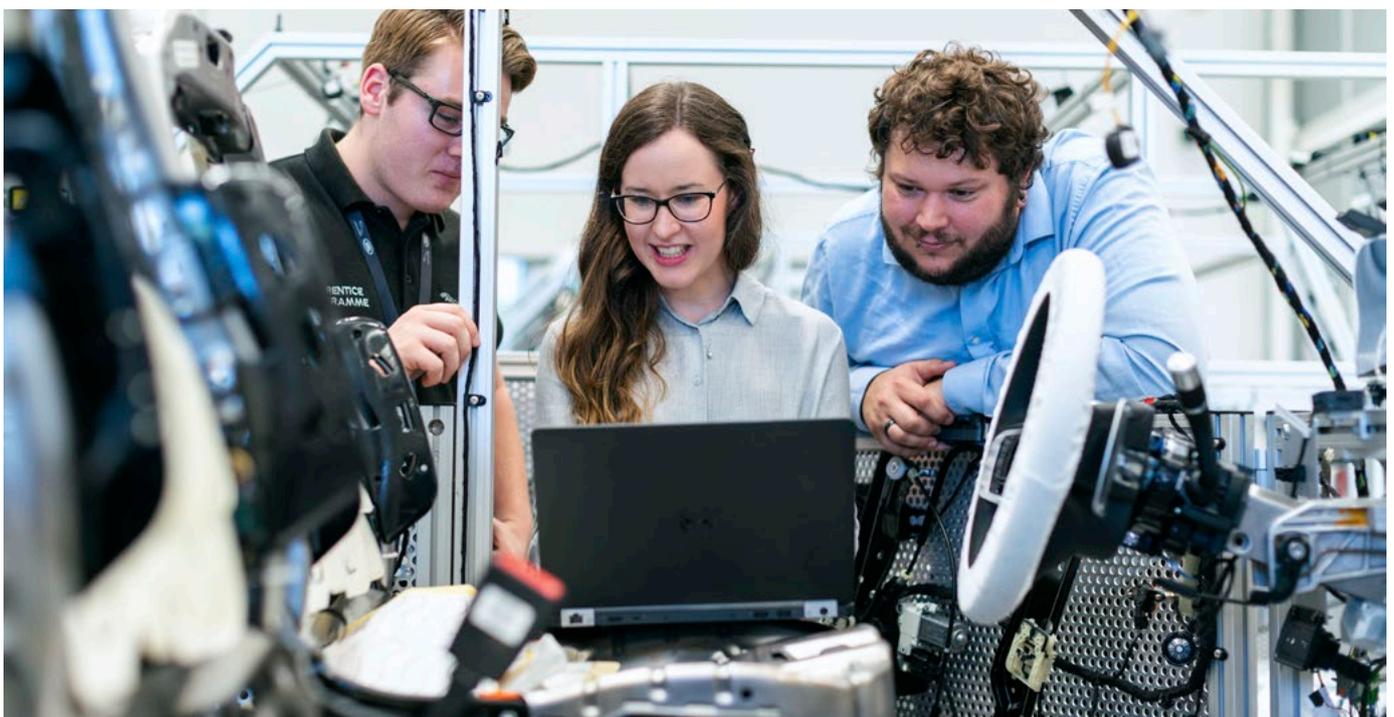
Examen et approbation de plans, aménagement des postes et locaux de travail, analyse de risques en entreprise, prévention du stress et du burn-out, gestion des horaires, conseils techniques et médicaux, formations spécifiques, etc.



#### Droit du travail



Permanence juridique, conseils sur les conditions contractuelles et assurances sociales, règlement des conflits individuels et collectifs, concertation entre partenaires sociaux.

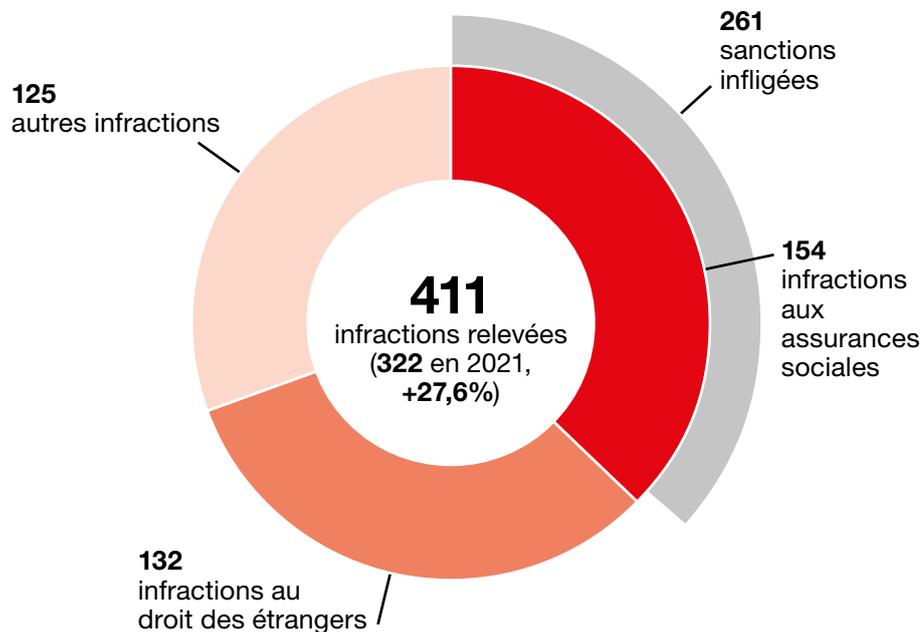


# Maintien d'une saine concurrence

Représentant 1,2 milliard de chiffre d'affaires non déclaré pour notre canton, les conséquences directes du travail au noir sur l'emploi, mais aussi sur les pertes qui en découlent en matière d'impôts et de cotisations sociales, sont colossales. Les distorsions de concurrence qu'il génère sont néfastes tant pour les entreprises que pour les conditions de travail et de salaire des travailleurs. De même, les risques de dumping liés à la libre circulation des personnes et les abus à l'aide sociale sont au cœur des préoccupations de l'Inspection de l'emploi et de l'aide sociale.

## Lutte contre le travail au noir et les abus à l'aide sociale

Une section de neuf inspecteurs et leurs cadres recherchent et investiguent toute situation susceptible de constituer un abus ou de la concurrence déloyale.



**689**

entreprises (456 en 2021, +51,1%), soit 3847 travailleurs contrôlés

**175**

enquêtes menées

**514**

contrôles spontanés, principalement dans les secteurs de la construction et de l'hôtellerie-restauration (205 en 2021, +150,7%)

**101**

dénonciations pénales déposées devant le Ministère public

**650'000.-**

de facturation totale (CHF 266'000.- en 2021, +144,3%)

## Observation du marché du travail / Respect des conditions de salaires

---

- **201** entreprises et **120** indépendants européens ont été contrôlés.
- **63** entreprises de l'UE ayant détaché des travailleurs en Valais se sont vues interdites d'offrir leurs services en Suisse.
- **240** contrôles ont été menés pour les commissions professionnelles paritaires des branches de la construction (70 infractions constatées) et 81 dans les autres secteurs (15 infractions constatées).
- **174** entreprises indigènes (4822 travailleurs) ont été contrôlées et 2 cas de sous-enchère ont ainsi été identifiés (transports et vente).
- Parallèlement, l'ensemble des **53** entreprises de remontées mécaniques du canton ont été contrôlées (soit 4002 travailleurs): 35 % des personnes engagées présentaient des situations de sous-enchère (51 % en tenant compte des années d'expérience). Sur cette base, un contrat-type de travail prévoyant des salaires minimums obligatoires dès 2023 a été édicté par le Conseil d'État.

## Marchés publics : contrôle des conditions de travail

---

Le Service appuie les adjudicateurs par le contrôle des conditions de travail. Grâce aux Listes Permanentes, les 950 entreprises préqualifiées qui y sont inscrites (à fin 2022) par les soins du Service peuvent soumissionner de manière facilitée à l'ensemble des marchés publics.

## Contrôle de l'aide sociale

---

Sur les 21 enquêtes menées dans le domaine des abus présumés à l'aide sociale, 12 ont abouti à la mise en évidence d'infractions dénoncées au Ministère public et aux communes (CMS) concernées.

## Trois outils de prévention précurseurs

---



### → Site web «LP+»

Cette plateforme permet aux soumissionnaires de s'inscrire sur une ou plusieurs Listes Permanentes en ligne, tout en diminuant leurs charges administratives.



### → Projet «e-Badges»

Projet visant à munir les travailleurs de la construction, d'ici à 2025, d'une carte d'identification permettant un contrôle rapide et simple de ses conditions de travail sur certains chantiers.



### → Application «BKMS»

Plateforme sécurisée permettant au public depuis décembre 2021 d'informer, de manière anonyme, les organes compétents en cas de soupçons de fraude. 136 dénonciations ont été reçues et traitées par ce biais en 2022.



Ces outils concrétisent deux objectifs du Canton : renforcer son exemplarité dans son rôle de mandant et promouvoir la digitalisation.

**63**

entreprises  
européennes  
interdites de marché  
suisse

**950**

entreprises inscrites  
sur les Listes  
Permanentes

**21**

enquêtes menées

# Maintien de conditions de travail saines et durables

Le Service est fortement impliqué dans le soutien et la vérification du respect des mesures de protection de la santé et de prévention des accidents au poste de travail, en particulier chez les jeunes travailleurs. La perméabilisation croissante de la vie professionnelle et de la vie privée, accrue notamment suite aux vagues pandémiques et à la généralisation du télétravail, a mis au jour de nouveaux risques. Parallèlement, l'inspection cantonale du travail a continué d'assurer ses missions à trois niveaux :

## Prévention primaire

Réduction des risques à la source, de façon à éviter les « erreurs irréparables » dès la planification des postes et locaux de travail.

- validation de **884** plans des nouveaux projets de postes de travail en construction (chiffre record)
- suite de l'analyse par le Pôle santé HES-SO des moyens d'améliorer les conditions de travail dans le secteur des soins et des EMS/ CMS

## Prévention secondaire

Supprimer les symptômes.

- **500** visites d'entreprises et actions de prévention permettant d'orienter les employeurs sur les opportunités d'améliorations, en partie via le contrôle de toutes les nouvelles places d'apprentissage

## Prévention tertiaire

Réparer les dommages subis en intervenant dans les cas les plus critiques par des enquêtes d'accidents ou analyses de plaintes.

- le Valais compte un taux d'accident de **9%**, contre **6,3%**, en moyenne en Suisse romande
- **10'000** accidents professionnels sont annoncés en moyenne par an



## Risques psychosociaux (RPS)

---

Avec la pénurie croissante de main-d'œuvre et la difficulté à conserver les compétences, les entreprises prennent de plus en plus conscience du fort impact de l'organisation, de l'encadrement, de l'implication des employés et des moyens de surveillance sur les relations et le climat de travail. La prévention des RPS passe par l'identification des causes et non seulement par la gestion des effets. La définition d'un concept de prévention, la sensibilisation et la formation à tous les niveaux, de même que l'engagement de ressources spécialisées, doivent permettre de prévenir les risques et gérer les conflits et le niveau de stress, pour le bien de tous.

## Enregistrement du temps de travail

---

Le système suisse est l'un des plus flexibles d'Europe. L'enregistrement du temps de travail et de repos constitue le principal moyen de prévention des risques d'épuisement professionnel. La renonciation à l'enregistrement ne peut être mise en place que dans des cas exceptionnels et à des conditions très précises. Sauf cas particulier, le travail de nuit, du dimanche ou un jour férié n'est pas autorisé. En 2022, 220 permis de travail exceptionnels ont été délivrés pour des travaux non planifiables urgents.

**220**

permis de travail exceptionnels ont été délivrés pour des travaux non planifiables urgents

## Accidents majeurs

---

Le Valais compte les plus importants sites chimiques de Suisse après la région de Bâle, principalement à Monthey et à Viège. Il dénombre 40 entreprises soumises à la législation sur la protection contre les accidents majeurs. Chaque installation fait l'objet d'évaluations de risques régulièrement remises à jour (15 en 2022). Des exercices périodiques d'intervention en cas d'accident majeur sont réalisés en entreprise, impliquant les états-majors communaux et les partenaires d'intervention « feux bleus ».

**40**

entreprises soumises à la législation sur la protection contre les accidents majeurs



# Développement du droit collectif

En Valais, les conditions de salaire et de travail sont notamment définies dans 11 conventions collectives de travail (CCT) étendues, principalement dans les métiers du bâtiment, et 10 contrats-types de travail (CTT) notamment dans les secteurs de la vente, de l'agriculture, de l'économie domestique, des transports et des architectes-ingénieurs.

## Objectifs

---

- développer un partenariat social actif permettant de maintenir les sphères de décisions en Valais, pour tenir compte des particularismes locaux.
- garantir une formation de qualité et sa prise en compte dans la fixation des salaires.
- assurer des conditions-cadres unifiées.

## Réalisations

---

- Entrée en vigueur des modifications de la CCT de la branche automobile du Canton du Valais.
- Procédure d'extension en cours de la nouvelle CCT de la prévoyance professionnelle de l'artisanat du bâtiment.
- Ediction d'un CTT dans la branche des remontées mécaniques prévoyant des salaires minimums obligatoires.
- Revalorisation des salaires de la plupart des CTT et discussions paritaires en cours sur le CTT des bureaux d'architectes et ingénieurs.

**11**  
conventions collec-  
tives de travail (CCT)

**10**  
contrats-types de  
travail (CTT)



# Règlement des conflits de travail

À travers les 1300 heures de permanence juridique que notre Service met à disposition du public, en 2022, ce sont 4244 personnes qui ont pu bénéficier de conseils en lien avec le droit du travail.

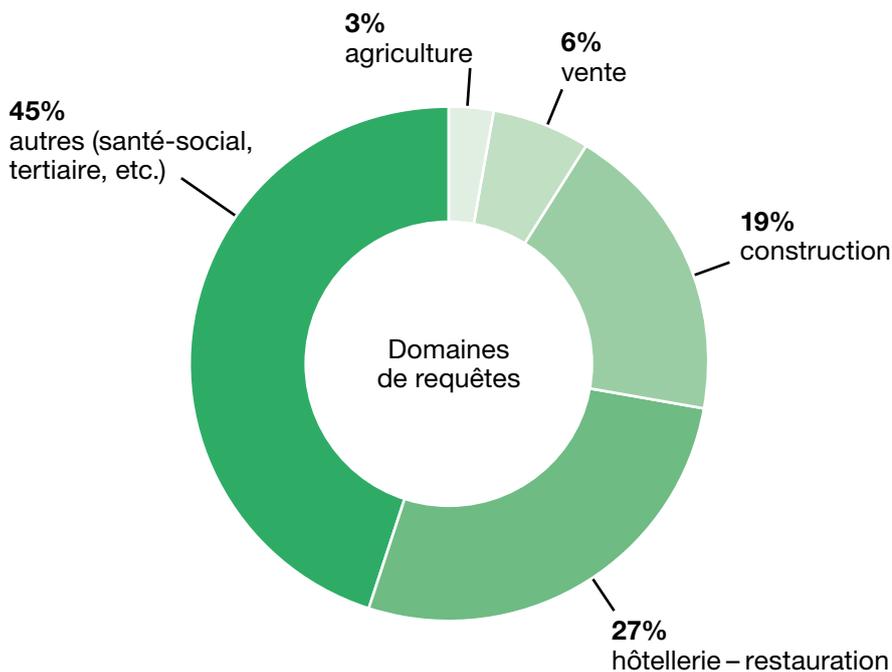
L'Autorité de conciliation en matière de droit du travail, qui est la première instance judiciaire en cas de conflit entre un employeur et un travailleur, permet le règlement à l'amiable de la majorité des dossiers et cela gratuitement, sans paiement de frais de justice. Elle favorise également la reprise du dialogue et laisse la possibilité à chacun de s'exprimer librement.

**4244**

personnes ont bénéficié des conseils du Service

**600**

nouvelles requêtes (89 % réglées au stade de la conciliation, 11 % traitées par le Tribunal de travail)



**Service de protection des travailleurs  
et des relations du travail**  
Rue des Cèdres 5, 1950 Sion  
027 606 74 00  
spt@admin.vs.ch  
[www.vs.ch/web/spt](http://www.vs.ch/web/spt)

  
Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
**Service de protection des travailleurs et des relations du travail**  
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Arbeitnehmerschutz und Arbeitsverhältnisse

**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**